

# Après les taxes à 15%, place aux négociations

**COMMERCE** L'abaissement de 39 à 15% des tarifs douaniers de Donald Trump envers la Suisse entre en vigueur avec effet rétroactif au 14 novembre. Ceux-ci sont toutefois liés à la négociation d'un accord. Cela devrait durer deux ans

FRÉDÉRIC KOLLER

Il était prévu que Berne communiquera une fois que le Trésor américain l'aurait d'abord fait de son côté. Finalement, Guy Parmelin a obtenu le feu vert pour annoncer l'entrée en vigueur de l'abaissement des «droits de douane additionnels» américains de 39 à 15% afin de coïncider avec le jour de son élection à la présidence de la Confédération. Les Etats-Unis devaient quant à eux le confirmer en fin de soirée. Le ministre de l'Economie a ainsi pu expliquer en primeur que ce taux était appliqué avec effet rétroactif au 14 novembre, date de la signature de leur déclaration d'intention en vue d'un futur accord commercial. Un geste que le conseiller fédéral a qualifié de «traitement de faveur».

Ce geste est toutefois calqué sur ce qui a déjà été acté avec la Corée du Sud par exemple. Pour faire valoir leur droit à un remboursement, a souligné le ministre, les exportateurs suisses doivent en faire expressément la demande auprès des services de douane compétents. Quel montant cela représente-t-il entre le 14 novembre et le 10 décembre? Les services du Seco ne sont pas en mesure de le chiffrer, mais précisent que le différentiel entre 39 et 15% de taxe sur une année représente environ 6 milliards de francs, soit 500 millions par mois.

## Des exceptions pour certains produits

Attendu avec impatience, l'abaissement de cette taxe a pris un peu de temps en raison des Fêtes et de l'administration américaine, a encore expliqué Guy Parmelin. Désormais, tous les produits suisses à destination des Etats-Unis sont donc soumis à ce taux de 15% qui les met au même niveau que leurs concurrents européens, avec des



Le conseiller fédéral Guy Parmelin en route pour la conférence de presse sur les droits de douane américains. (BERNE, 10 DÉCEMBRE 2025/ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

exceptions pour les produits pharmaceutiques, certains produits chimiques, l'or, le café et d'autres produits sectoriels, notamment dans l'aviation. En «contrepartie», selon les termes du communiqué, la Suisse diminue ses droits de douane sur «certains produits de la pêche et produits agricoles» en provenance des Etats-Unis. Berne accorde par ailleurs des contingents tarifaires en franchise douanière pour 500 tonnes de viandes de bœuf, 1000 tonnes de bisons et 1500

tonnes de volailles (il n'est toutefois pas question de volaille au chlore).

## «La chatte a toujours mal aux pieds»

«Je salue un très bon deal et félicite Guy Parmelin», réagit Thomas Aeschli, le chef du groupe UDC au parlement. C'est un bon accord. Et le parlement aura son mot à dire. «Je suis content que le taux passe réellement à 15%, explique pour sa part Philipp Matthias Bregy, le président du Centre. Maintenant,

les vraies négociations commencent avec les Etats-Unis.» De fait, l'abaissement des tarifs douaniers américains à 15% (qui, rappelons-le, étaient de moins de 2% au début de l'année avant d'être fixé à 39% le 1er août) est conditionné à la négociation d'un accord commercial en bonne et due forme dont les grands axes ont fait l'objet d'un communiqué joint le 14 novembre. Celui-ci implique une série de mesures qui pourraient représenter autant de

concessions de la partie suisse pour maintenir son accès au marché américain.

Cette déclaration d'intention est pour l'heure juridiquement non contraignante. «Mais nous avons convenu que la Suisse ferait preuve de bonne volonté en préparant rapidement un document pour sa mise en consultation», a expliqué en conférence de presse Guy Parmelin. Cela signifie, dans un premier temps, que le Conseil fédéral doit obtenir un mandat de négocia-

tion du parlement, si possible «avant la fin de l'année».

«Le processus pour l'accord avec les Etats-Unis sera le même que pour tout autre accord et comme avec l'UE, réagit le conseiller national Damien Cottier. Il y a la négociation puis les processus démocratiques internes de ratification. Cela prend du temps, je dirais au moins deux ans. Il ne s'agit pas de traîner les pieds, mais il n'y a aucune raison de se hâter. Selon les négociateurs, cela a été expliqué aux Américains pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise. Je suis convaincu que les

**«La Suisse fera preuve de bonne volonté en préparant rapidement un document»**

GUY PARMELEN, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

parlementaires américains le comprennent.» Et Donald Trump? «Je ne peux pas vous dire si ce degré de détail procédural est connu de leur président.» Les négociateurs américains auraient voulu négocier et signer au plus vite, a confirmé Guy Parmelin: «Ils ont été informés de nos procédures. Ils ont compris que cela pourrait durer.»

Et si la Maison-Blanche devait de nouveau augmenter ses taxes douanières? Une clause de réserve pour écarter ce risque devrait être négociée dans le futur accord. «Dans un monde marqué par l'incertitude, la chatte a toujours mal aux pieds», a conclu le nouveau président de la Confédération en réponse à une question de journaliste. ■

## Pour l'industrie, du soulagement, des interrogations et des attentes

**EXPORTATIONS** Entreprises et faïtières se montrent rassurées par la baisse des taxes américaines. D'autres mesures sont cependant nécessaires pour permettre aux fabricants suisses de rester compétitifs dans un environnement difficile

LASSILA KARUTA ET STÉPHANE GACHET

Les tarifs douaniers américains passent finalement de 39 à 15% pour les produits helvétiques, avec un effet rétroactif au 14 novembre. Une annonce saluée par tous les acteurs économiques que Le Temps a pu contacter. «Nous sommes maintenant au même niveau que l'Union européenne et le Japon, et c'est très important pour rester compétitif aux Etats-Unis», fait remarquer Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine.

L'économiste de formation relève un autre élément clé: il s'agit d'un taux all inclusif. Cela veut dire les droits de douane en vigueur avant avril 2025 seront désormais compris dans les 15%.

## Tous satisfaits mais...

Le producteur de couteaux Victorinox partage cette satisfaction. «Cette mesure crée un cadre nettement plus facile à gérer pour nos exportations vers les Etats-Unis», déclare son directeur général, Carl Elsener. Le marché américain est son premier débouché à l'exportation, avec près de 18% du chiffre d'affaires.

Le groupe basé dans le canton de Schwytz met cependant en exergue que ses produits en acier restent soumis à des taxes plus élevées que les 15%. Pour réduire l'impact des tarifs douaniers, Victorinox a envisagé différentes mesures. «Au cours des dernières semaines, nous avons examiné de



**«C'est mieux que 39%, mais cela reste plus lourd que les 2 à 8% de taxe initiaux»**

YVES BUGMANN, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE SUISSE



**«Le plus important est d'être traités comme les concurrents»**

NABIL FRANCIS, DIRIGEANT ET PROPRIÉTAIRE DU FABRICANT DE SÉCATEURS FELCO

manière approfondie la possibilité d'effectuer le nettoyage final et l'emballage de nos couteaux professionnels directement aux Etats-Unis. L'analyse a toutefois montré qu'un tel transfert n'apporterait pas les économies escomptées et que les coûts supplémentaires de coordination et de logistique dépasseraient les avantages. Ces étapes de travail continueront donc d'être entièrement réalisées en Suisse.

## Les horlogers avaient tout gelé

Le président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, Yves Bugmann, ne cache pas non plus son soulagement: «C'est bien entendu une bonne nouvelle et l'industrie horlogère dans son ensemble en avait besoin dans ces temps incertains. Ceci dit,

même si 15% sont évidemment mieux que les 39% précédents, cela reste malgré tout plus lourd que les 2 à 8% de taxe initiaux, selon la breakdown value [chaque partie de la montre est taxée différemment aux Etats-Unis, ndlr].»

Il souligne surtout l'importance de mettre fin au suspense et de permettre aux fabricants de reprendre les exportations, déjà fortement réduites depuis août et gelées après l'accord de principe obtenu par le gouvernement suisse mi-novembre: «Sauf urgence, les fabricants ont bien sûr préféré attendre les 15%. Cette latence devrait se voir dans les prochaines statistiques des douanes suisses [novembre sera publié le 18 décembre, ndlr].» Rappelons que les 39% étaient tombés

comme un assommoir, après les paroles très rassurantes tenues par Hélène Budliger Artieda, cheffe du Seco, devant les horlogers cet été, lors de l'assemblée générale de la FH à Lausanne. La forte présence de l'horlogerie, représentée par les dirigeants de Rolex et de Richemont, lors de la rencontre de début novembre avec Trump, «montre que la branche a un certain poids et constitue un levier pour la Suisse», surligne Yves Bugmann, saluant au passage «toutes les démarches qui ont permis d'obtenir les 15%».

Nabil Francis, dirigeant et propriétaire du fabricant de sécateurs Felco, basé aux Geneveys-sur-Coffrane (NE), évoque pour sa part une véritable «bouffée d'oxygène», comme «Noël avant l'heure», même si la fête reste «un peu amère». Il se dit d'autant plus soulagé qu'il «s'inquiétait» de voir la question s'enlisier, en raison des conditions imposées par Donald Trump sur certains produits agricoles. «Le plus important est d'être traités comme les concurrents», explique l'entrepreneur. Tout en relativisant, car il préfère prendre l'annonce du jour «avec des pinces». Felco, comme Victorinox, est touché par le droit de douane supplémentaire de 50% sur l'acier et l'aluminium, imposé en mai dernier par l'administration Trump: «Cette taxe va-t-elle rester ou non?» se demande-t-il. Une interrogation qui devra être éclaircie dans les jours à venir, la conférence de presse du Département fédéral de l'économie ayant eu lieu en fin d'après-midi.

## Des incertitudes persistent

Rahul Sahgal reconnaît également qu'il reste des incertitudes. «Le gouvernement américain mène encore des enquêtes sur certains secteurs comme la pharmacie, la medtech et les microprocesseurs qui pourraient éventuellement avoir un impact

négatif pour certaines sociétés suisses. Pour les médicaments et semi-conducteurs, cela pourrait aboutir à des tarifs douaniers de 15% au maximum mais nous n'en savons pas plus pour les autres branches.»

Le directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine espère que le mandat de négociation accordé par le parlement au Conseil fédéral aidera ce dernier à clarifier ces éléments et à obtenir d'autres concessions. «On pourrait par exemple obtenir davantage de produits suisses exemptés de droits de douane américains, à l'image des avions.»

Carl Elsener considère aussi que la baisse des droits de douane n'est qu'une première étape pour renforcer la compétitivité de l'industrie suisse. A long terme, d'autres mesures sont nécessaires pour maintenir des conditions-cadres attractives pour les entreprises manufacturières, telles que des accords commerciaux bilatéraux renforcés et des initiatives visant à réduire les obstacles administratifs.

Reste la question de l'effet rétroactif au 14 novembre. Du point de vue de Felco, elle est «technique» et nécessitera «un décodage», prévient Nabil Francis: «Cela concernera-t-il les produits déjà passés par les douanes américaines, ou les conteneurs sur l'eau et pas encore dédouanés en bénéficiant aussi?» Une interrogation de poids pour le fabricant de sécateurs, qui organise tous ses transits par conteneurs, dont une unité contient entre 500 000 et un million de sécateurs. Sa dernière pensée va à «l'arrière du décor»: «Pour les douaniers américains, c'est un véritable gymkhana!» L'Office fédéral des douanes et le Secrétariat d'Etat à l'économie seront chargés des remboursements qui ne seront pas automatiques mais procédés sur demande des entreprises concernées. ■

# Que faire pour aider le canton? Les recettes de la Chambre de commerce

**Économie** Pour son 160<sup>e</sup> anniversaire, l'organisme publie un manifeste pour la compétitivité du bout du lac.

## Marc Bretton

C'est un programme de législature avant l'heure que livre la Chambre de commerce et d'industrie. À l'occasion de son 160<sup>e</sup> anniversaire, le lobby économique publie un texte d'une quarantaine de pages. Baptisé «Manifeste pour la compétitivité de Genève», il propose un ensemble de mesures destiné à pallier les faiblesses constatées en matière de sécurité, d'aménagement, de mobilité, de sécurité, de fonctionnement administratif de l'État et de fiscalité.

Beaucoup de solutions opérationnelles très concrètes, mais aussi des propositions en faveur d'objets refusés par la population, par exemple sur l'élargissement des autoroutes, le frein aux déficits et aux investissements en passant par l'allègement de l'imposition de l'outil de travail. «Cent fois sur le métier, remettre l'ouvrage», semble penser la Chambre pour laquelle en tout cas «l'immobilisme n'est pas une option. Les entreprises et les habitants payent chaque jour le coût des blocages», résume son directeur, Vincent Subilia. La compétitivité cantonale, qui «s'est construite sur des décennies et ne doit rien au hasard, est menacée».

## De nombreux points forts

Tout va mal? Ce n'est pas du tout la tonalité du texte. Une bonne moitié du manifeste documente les avantages cantonaux. La Chambre en évoque cinq: la qualité de son système scolaire et de santé, ainsi que le marché du travail. Le texte explore aussi les raisons de sa résilience économique cantonale, puis tresse des louanges à une infrastructure clé: l'aéroport. Le portrait s'appuie sur le résultat de nombreuses études et s'avère assez flatteur. Nuancé aussi, puisque les faiblesses sectorielles sont aussi relevées. Mais dans l'ensemble, il tranche avec le catastrophisme de certains débats publics.



Au centre, Vincent Subilia, directeur de la CCIG. À gauche, Mohamed Atiek, directeur du département Promotion et soutien à l'économie, et à droite, son adjoint, Mario Marchesini. DR

**«Malgré ses forces indéniables, Genève est freiné par des handicaps sévères et croissants qui érodent sa compétitivité et sa qualité de vie.»**

La CCIG

Exemple sur l'école: «Genève s'appuie sur un système éducatif public reconnu pour sa qualité et son ouverture, offrant un enseignement obligatoire gratuit et universel, fondé sur l'égalité des chances», dit la Chambre.

## Quelques points noirs

Elle met aussi en exergue le pôle académique cantonal, qui, en lien avec l'EPFL, fait de «la région lémanique une des régions les plus innovantes d'Europe, selon le Regional Innovation Scoreboard 2024 de la Commission européenne». Tout va bien dans le petit monde de l'école genevoise? Non, et de rappeler la baisse suisse des résultats Pisa entre 2018 et 2022 ou la faible proportion d'apprentis.

Même tonalité positive sur le système de santé, classé au premier rang mondial en matière d'innovation, où le privé et le public collaborent, où une aide à domicile efficace limite les hospitalisations. Des

points noirs? Oui, son coût évidemment, mais aussi la pénurie de personnel, le manque de prévention et une transition numérique qui se déroule à une vitesse d'escargot.

## Fin de l'oreiller de paresse

«Malgré ses forces indéniables, Genève est freiné par des handicaps sévères et croissants qui érodent sa compétitivité et sa qualité de vie», prévient le document selon lequel «l'excellence de notre écosystème ne peut plus compenser les coûts et les blocages générés par des défaillances structurelles profondes».

Après les louanges, la Chambre dresse le catalogue des vulnérabilités genevoises. Parmi elles, la sécurité minée par la hausse non seulement des home-jackings, mais aussi des cambriolages, brigandages et autres vols. Le texte déplore aussi que l'aménagement, autre point noir, n'écoute pas assez les

besoins des entreprises. La mobilité est dans l'impasse. L'administration est trop lente en matière de délivrance d'autorisations qu'il s'agisse d'urbanisme, d'énergie, d'environnement ou d'emploi. Le niveau des dépenses cantonales est enfin jugé exagéré par rapport aux autres cantons. Et l'imposition trop lourde (30% de plus qu'ailleurs en Suisse en moyenne) et instable, puisque adossée à l'imposition de quelques gros contribuables. Trop lourd, trop grand, trop cher, l'État en prend pour son grade.

## Des idées pour l'Exécutif?

Dans cette partie, la plus opérationnelle, la Chambre de commerce multiplie les propositions, dont on retrouvera certainement une partie, notamment celle sur les gains d'efficacité, dans le futur programme d'économies que le Conseil d'État a annoncé vouloir dévoiler en mai.

# «Der Menstruationsurlaub ist noch zu wenig bekannt»

Zürich und Lausanne liebäugeln, aber Yverdon war schneller: Die Stadtpräsidentin Carmen Tanner zieht nach einem Jahr Bilanz.

## Interview: Julian Spörri

Urlaub bedeutet normalerweise: Freude, Erholung und Genuss. Anders beim Menstruationsurlaub: Gemeint ist, dass Frauen während ihrer Periode bei starken Schmerzen ohne Lohneinbusse und Arzteugnis freinehmen können. Spanien hat diesen Anspruch bereits gesetzlich verankert. In der Schweiz treiben linksregierte Städte das Thema voran.

In Zürich forderte das Parlament die Regierung bereits 2022 dazu auf, einen Menstruationsurlaub zu testen. Die Stadt führte daraufhin eine Umfrage unter ihren Angestellten durch und veröffentlichte die Ergebnisse dieses Jahr: Von knapp 10'000 teilnehmenden Mitarbeiterinnen gaben 63 Prozent an, regelmäßig unter starken Menstruationsbeschwerden zu leiden. 52 Prozent würden eine Menstruationsdispens nutzen wollen.

Zu einem Pilotversuch kam es in Zürich jedoch bis heute



Carmen Tanner, Stadtpräsidentin in Yverdon, verteidigt den Menstruationsurlaub.

Bild: Keystone

nicht. Überholt wurde die grösste Schweizer Stadt von Yverdon-les-Bains – und mittlerweile auch von Freiburg. Die Waadtländer Stadt mit 31'000 Einwohnenden führte vergangenen Sommer als erste Stadt der Schweiz einen Menstruationsurlaub ein. Er gilt für maximal drei Tage pro Monat und zwölf Tage pro Jahr.

Im Gespräch mit CH Media zieht Carmen Tanner (Grüne), Co-Stadtpräsidentin von Yverdon, eine erste Bilanz.

### Wie oft wurde der Menstruationsurlaub bislang in Anspruch genommen?

*Carmen Tanner:* Im ersten Jahr nach der Einführung, zwischen Juni 2024 und Mai 2025, haben insgesamt 13 Frauen einen Menstruationsurlaub bezogen. Nur eine von ihnen tat dies mehr als einmal. Die Abwesenheiten dauerten zwischen anderthalb und zehn Stunden, obwohl drei Tage möglich wären.

**Die Zahlen sind erstaunlich tief – die Stadt Yverdon zählt 1000 Angestellte, davon rund ein Drittel Frauen im gebärfähigen Alter. Ist der Menstruationsurlaub schlachtweg überflüssig?**

Keineswegs! Dass viele Frauen mit schmerhaften Menstruationsbeschwerden kämpfen, ist unbestritten. Das zeigen nicht

nur die Umfragewerte aus Zürich, sondern auch medizinische Schätzungen, wonach mindestens jede zehnte Frau an Endometriose leidet.

### Wie erklären Sie sich die tiefen Werte dann?

Viele Frauen arbeiten trotz Schmerzen weiter, weil sie es sich gewohnt sind. Der Menstruationsurlaub ist offenbar noch zu wenig bekannt.

**Bei der Einführung vor einem Jahr wurden die Angestellten informiert – per Mail und auf der Lohnabrechnung.**

Ja, aber eine Mail geht schnell unter. Zudem gab es gleichzeitig mehrere Änderungen im Personalreglement. In der Cafeteria hörte ich immer wieder Sätze wie: «Was, es gibt einen Menstruationsurlaub?» Deshalb starteten wir im März eine Sensibilisierungskampagne mit Plakaten in allen Frauentoiletten der Stadt – vom Fussballplatz über die Schulen bis zur Verwaltung.

Seitdem steigen die Abwesenheiten tendenziell an, wenn auch auf tiefem Niveau.

**Überall in der Schweiz können sich Frauen bei Menstruationsbeschwerden auch einfach krankmelden. Nutzen die Angestellten in Yverdon den Menstruationsurlaub deshalb nicht?**

Das ist möglich – und eine weitere Erklärung für die bislang geringe Nutzung.

**Warum braucht es dann überhaupt einen Systemwechsel?**

Die Zahl der bezahlten Krankheitstage ist begrenzt. Wer sich wegen der Periode krankmelden muss, verliert diese Tage für andere Krankheitsfälle. Hier schafft der Menstruationsurlaub Abhilfe.

**Kritiker befürchten, dass dieser zu einem neuen Stigma und zu tieferer Bereitschaft von Arbeitgebern führt, Frauen einzustellen. Gibt es solche Erfahrungen in Yverdon?**

Nein. Ich habe keine Anzeichen für Stigmatisierung bemerkt. Die Befürchtung halte ich für übertrieben, weil die Vertraulichkeit sichergestellt ist: Nur das HR und höchstens eine vorgesetzte Person wissen vom Grund der Abwesenheit – alle anderen Führungskräfte nicht.

**Was raten Sie anderen Städten, die einen Menstruationsurlaub prüfen?**

Wichtig ist es, die Einführung mit einer Sensibilisierungskampagne zu verknüpfen. Damit sich Gewohnheiten ändern und Tabus abbauen, ist viel Geduld nötig. In Yverdon wollen wir nun genauer untersuchen, was die Inanspruchnahme des Menstruationsurlaubs hemmt und wo Verbesserungen möglich sind. Dazu haben wir ein Team der Universität Lausanne beauftragt. Wir hoffen, dass andere Städte wie Zürich und Lausanne, mit denen wir im Austausch stehen, von den Erkenntnissen profitieren können.



Ignazio Cassis et Guy Parmelin applaudis par les parlementaires après leur élection, hier à Berne. (ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

# Guy Parmelin, une élection aux airs de plébiscite

**CONSEIL FÉDÉRAL** Les Chambres réunies ont propulsé, pour la deuxième fois, le Vaudois à la tête de la Confédération avec un score exceptionnel: 203 voix. De son côté, Ignazio Cassis en a obtenu 144 pour la vice-présidence

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

L'élection présidentielle est généralement une simple formalité en Suisse. Et cette année ne déroge pas à la tradition. Le score obtenu au moment du scrutin devient donc un baromètre très scruté pour évaluer la popularité du conseiller fédéral qui accède au sommet de l'Etat.

Et à ce jeu-là, Guy Parmelin a crevé le plan de fond ce mercredi. Il a obtenu 203 voix. Bien plus que sa prédécesseure Karin Keller-Sutter, qui avait été gratifiée de 168 voix l'an dernier, et très loin des 106 voix récoltées par Micheline Calmy-Rey en 2011. Le score canon de l'UDC est même plus élevé que lors de sa première présidence en 2021, pour laquelle il avait convaincu 188 députés. Il dépasse également Ueli Maurer qui avait été élu avec 201 voix en 2019.

Pour l'agriculteur de formation, cette brillante élection est avant tout le résultat de son année à la vice-présidence,

marquée par les taxes douanières américaines imposées à la Suisse. Sous son égide, elles doivent passer de 39 à 15%. La déclaration d'intention ramenée de Washington mi-novembre l'aurore d'un succès dont il récolte les fruits ce mercredi à Berne, malgré les critiques sur les termes de l'accord.

## «Vive la Suisse unie!»

A peine élu, il a bénéficié d'une longue ovation et d'un hommage appuyé de la part de sa camarade de parti Céline Amaudruz, marquant une réelle proximité avec le Vaudois. Au moment de remercier l'Assemblée fédérale, Guy Parmelin s'est dit «honoré» et a tenu à défendre le «dialogue» dans le pays, «dans un contexte agité et incertain sur un continent fragilisé». Un «vrai dialogue, et non l'egoïsme», peut faire avancer le pays, selon lui. Le ministre de l'Economie a tenu à rappeler que «la diversité de la Suisse est aussi sa force. Celle-ci ne se construit pas toute seule, mais uniquement en écoutant vraiment l'autre, et si nous arrêtons de rejeter les positions de l'autre parce qu'il est d'un autre parti. Notre société n'a pas besoin de jugements de valeur sur la position des autres, mais

le respect pour ceux qui pensent différemment. Les divergences d'opinions nous font avancer et c'est là que réside le potentiel pour la véritable innovation.»

Et le président d'insister: «Nous avons un but commun. Un pays qui fonctionne et va de l'avant. Pour cela, il faut de la proximité, du respect et la volonté de faire un pas vers l'autre. Notre grand dessein n'est pas l'egoïsme, mais la défense du dialogue, la dignité humaine, la justice et l'équité. Elles sont les vrais remparts à la violence, aux déséquilibres et aux frustrations.» Et de finir sur un «Vive la Suisse unie!»

Avant l'élection à la vice-présidence, le sort du conseiller fédéral Ignazio Cassis devant l'Assemblée fédérale semblait incertain. Dans son parti, le PLR, une certaine tension était palpable. Plusieurs libéraux-radicaux le voyaient passer au premier tour – ce qui fut le cas avec 144 voix – mais les crispations autour du ministre des Affaires étrangères laissaient présager une élection «à minima».

A gauche, sa position sur Gaza ne passe toujours pas. Et à l'UDC, le dossier européen crée de l'urticaire. Vingt-deux voix ont d'ailleurs été données à Albert Rösti pour cette vice-présidence. Comme un avertissement. ■

# Nein zum Rückwirkungsverbot bei Volksinitiativen

Trotz der Juso-Initiative zur Erbschaftssteuer scheiterte im Ständerat ein Versuch zur Einschränkung der Freiheiten von Vorstößen



Bei Volksinitiativen sollen letztlich Volk und Stände zum Rechten sehen.

CHRISTIAN BEUTLER / KEYSTONE

HANSUEL SCHÖCHLI

Man stelle sich vor, der Bund beschließe heute die Tempolimite 80 auf Autobahnen – und dies gälte rückwirkend ab 2024. Damit könnte es nachträglich noch Bussen geben für Schnellfahrer, die sich zum fraglichen Zeitpunkt regelkonform verhielten. Solche Rückwirkungen sind deshalb verpönt, vor allem bei Schlechterstellung von Betroffenen.

Doch das Volk kann rückwirkende Regeln in die Bundesverfassung schreiben. Die jüngst an der Urne abgestürzte Volksinitiative für eine Erbschaftssteuer hatte nebst vielem anderem auch emotionale Rückwirkungsdiskussionen ausgelöst. Die neue Steuer hätte sofort nach Annahme der Initiative gegriffen. Und dies, obwohl die konkreten Ausführungsbestimmungen erst ungefähr ein bis drei Jahre später in Kraft getreten wären. Die sofortige direkte Anwend-

barkeit der Erbschaftssteuer wäre formal keine Rückwirkung, aber im Ergebnis konnte man rückwirkende Elemente hineininterpretieren.

Das hatte in der Parlamentsdebatte zur Volksinitiative die Frage aufgeworfen, ob dieser Teil der Initiative als ungültig erklärt werden solle. Das Parlament liess letztlich die volle Initiative zu, doch diese inspirierte eine Grundsatzdebatte zum Umgang mit Initiativen. Das Vehikel dazu war die am Mittwoch im Ständerat traktierte Motion des Genfer Ständerats Mauro Poggia (SVP-Fraktion) mit Titel «Schluss mit Rückwirkungsklauseln in Volksinitiativen».

### Offene Bundesverfassung

Der Text des Vorstosses weicht vom Titel ab – mit der Forderung, dass Volksinitiativen nicht bereits ab Datum ihrer Annahme greifen dürfen, sondern erst ab

Inkraftsetzung der Ausführungsbestimmungen. Die vorberatende Ständeratskommission und der Bundesrat hatten sich in ihren ablehnenden schriftlichen Stellungnahmen indes vor allem mit den grundsätzlichen Erwägungen zu Rückwirkungsklauseln von Volksinitiativen befasst. Der Tenor: Solche Klauseln seien staatspolitisch sehr problematisch, aber eine überzeugende Regelung zu einem Verbot sei nicht in Sicht.

Zurzeit kann das Volk fast alles in die Bundesverfassung schreiben. Es kann zum Beispiel die Kantone, die AHV, die Armee oder die Berufslehre abschaffen, die Mehrwertsteuer verdoppeln, private Unternehmen verstaatlichen oder das Skifahren verbieten. Das Parlament kann nur in drei eng begrenzten Fällen Volksinitiativen für ungültig erklären: bei Verstößen gegen die Einheit der Materie (zum Beispiel einer Initiative für eine Erbschaftssteuer von 50 Prozent

und für eine Tempolimite 50 auf Autobahnen), bei Verstößen gegen das zwingende Völkerrecht (wie etwa gegen das Verbot von Sklaverei oder Folter) und wenn Initiativen durch die Schweiz nicht umsetzbar sind (wie etwa die Abschaffung der Schwerkraft oder der EU).

### Déjà-vu

Ob auch rückwirkende Regeln von Volksinitiativen unzulässig sein sollen, hat die Bundespolitik immer wieder beschäftigt. «19 Initiativen, die seit 1970 zu stande gekommen sind, enthalten Rückwirkungsklauseln», erklärte zum Beispiel 1993 eine Nationalratskommission zu ihrem Vorschlag eines Rückwirkungsverbot bei Volksinitiativen.

Zu den genannten Beispielen zählten etwa die Moorschutz-Initiative (Rothenthurm-Initiative), die 1987 angenommen wurde und für ab Juni 1983 erstellte Bauten und Anlagen galt. Oder die 1990 angenommene Initiative «Stopp dem Atomkraftwerkbau», die alle Werke betraf, die nach September 1986 bewilligt wurden. Ein jüngeres Beispiel lieferte die 2015 vom Volk abgelehnte SP-Initiative für eine Erbschaftssteuer von 20 Prozent auf Vermögensteilen über 2 Millionen Franken – mit der Bestimmung, dass Schenkungen ab 2012 rückwirkend dem Nachlass zugerechnet werden.

Der besagte Vorschlag der Nationalratskommission von 1993 verlief im Sande. Das gilt auch für Diskussionen um ein Rückwirkungsverbot in den späteren 1990er Jahren bei der Totalrevision der Bundesverfassung. Eine Interpellation aus dem Parlament von 2011 zum Umgang mit rückwirkenden Volksinitiativen brachte ebenfalls keine Änderung. Auch ein Postulat und eine parlamentarische Initiative von 2014 führten nicht zu einem Rückwirkungsverbot.

Die Gegner brachten vier Kernargumente vor. Erstens: Die Abgrenzung zwischen «echter Rückwirkung» und anderen Fällen mit faktischen Rückwirkungselementen sei schwierig. (Die Juso-Initiative liefert ein aktuelles Anschauungsbeispiel.) Zweitens: Initiativen könnten in manchen Fällen ein allfälliges Rückwirkungsverbot durch Umformulierung ihres Anliegens umgehen. Drittens: Rückwirkungen kön-

nen unter Umständen wünschbar sein. (Wäre es zum Beispiel nicht wünschbar, das Verbot einer Weiterleitung verkaufter Schweizer Rüstungsgüter durch die Käuferstaaten an die Ukraine rückwirkend aufzuheben?) Und viertens: Problematische Rückwirkungsklauseln könne man politisch im Abstimmungskampf ins Visier nehmen.

Diese Argumente sind auch in der aktuellen Debatte zu hören. Mitglieder der staatspolitischen Kommission des Ständerats betonten am Mittwoch im Plenum, dass die Kommission das Thema gründlich angesehen habe und dass nach wie vor keine überzeugende Lösung absehbar sei. Es brauche manchmal mehrere Anläufe, sagte dagegen der St. Galler Mitte-Ständerat Benedikt Würth, der die Motion unterstützte. «Rückwirkungsklauseln verletzen elementare rechtsstaatliche Prinzipien», betonte Würth. Die Motion Poggia sei zwar unklar formuliert, aber der Zweitrat könne den Text bereinigen und eine Grundsatzprüfung ermöglichen.

### Breites Unbehagen

Würth verwies auch auf die kantonale Praxis. So habe Graubünden ein Rückwirkungsverbot für Volksinitiativen verankert. In der Tat heisst es in der Bündner Kantonsverfassung: «Eine Initiative ist ganz oder teilweise ungültig, wenn sie (...) eine Rückwirkung vorsieht, die mit rechtsstaatlichen Grundsätzen nicht vereinbar ist.» Doch welche Rückwirkungen sind nicht mit solchen Grundsätzen vereinbar? Zuständig für Antworten sind das Kantonsparlament und letztlich die Gerichte.

Am Ende scheiterte die Motion Poggia wie frühere Versuche eines nationalen Rückwirkungsverbots bei Volksinitiativen. Das breite Unbehagen gegenüber Rückwirkungsklauseln zeigte sich indes im knappen Resultat zum Vorstoss im Ständerat – mit 18 Ja zu 20 Nein bei 2 Enthaltungen. Doch damit gilt nach wie vor, was der Bundesrat schon 1948 zu einer Revision im Umgang mit Volksbegehren sagte: Die Volksinitiative erfülle ihren Zweck, wenn den Initiativen beim Inhalt volle Freiheit gelassen werde – «im Vertrauen darauf, dass Volk und Stände bei der Abstimmung zum Rechten sehen werden».

# Pacte vert : Bruxelles passe à la vitesse supérieure pour alléger les règles environnementales



lesechos.fr/monde/europe/pacte-vert-bruxelles-passe-a-la-vitesse-superieure-pour-allegre-les-regles-environnementales-2203961

Fabienne Schmitt

December 10, 2025



Numéro d'équilibriste à Bruxelles. La Commission européenne a dévoilé, mercredi, son « omnibus environnemental » pour alléger certaines législations vertes jugées trop lourdes. Objectif : réduire les charges administratives des entreprises d'un milliard d'euros par an, sans sacrifier les ambitions environnementales. L'exercice est explosif : l'appel à contributions a généré près de 200.000 réponses !

« Nous n'abandonnons pas nos objectifs environnementaux, nous les rendons effectivement applicables, prévient Jessika Roswall, commissaire européenne à l'Environnement. Le Pacte Vert reste une priorité essentielle. »

Premier signal politique : sur la soixantaine de textes environnementaux en vigueur, seuls six seront modifiés. Moins de 10 %. La Commission reste prudente : rouvrir une loi crée de l'incertitude pour les marchés et donne des munitions au Parlement et au Conseil, qui doivent valider les propositions et peuvent ainsi inclure d'autres simplifications.

Parmi les textes épargnés : le règlement sur la restauration de la nature, les directives oiseaux et habitats, la directive-cadre sur l'eau, le traitement des eaux urbaines. Pour ces dossiers sensibles, la simplification passera par des lignes directrices et un travail étroit avec les Etats membres. Aucune modification législative.

## Charges administratives

Le nouveau règlement sur l'accélération des évaluations environnementales est la pièce maîtresse du paquet. Aujourd'hui, obtenir un permis en Europe relève du parcours du combattant : procédures interminables, administrations cloisonnées, recours qui s'empilent.

La Commission veut briser ce cercle vicieux avec des guichets uniques dans chaque pays, toutes les évaluations (eau, biodiversité, impact environnemental) regroupées en un seul processus et des délais maximaux imposés.

Pour éviter les contentieux sans fin, les opposants devront soulever tous leurs arguments dès la procédure administrative pour pouvoir ensuite les invoquer devant les tribunaux.

En bonus : Bruxelles « encourage » les Etats membres à exonérer les PME des frais administratifs et pousse un régime accéléré pour les projets stratégiques (matières premières critiques, infrastructures numériques), avec possibilité d'approbation tacite.

Dans l'industrie des déchets, Bruxelles supprime la base SCIP, censée recenser toutes les substances dangereuses dans les produits et jugée inefficace. D'autres changements visent la responsabilité élargie des producteurs : ceux vendant dans d'autres Etats membres n'auront plus à désigner un représentant dans chacun des 27 pays.

Nous avons un paquet équilibré construit sur une large consultation des parties prenantes.

*Jessika Rosswall, commissaire européenne à l'Environnement*

Autre bonne nouvelle pour le monde agricole : la volaille bio sort de la directive sur les émissions industrielles. L'agriculture biologique respecte déjà des normes strictes, inutile d'empiler les contraintes.

Bruxelles fait aussi le ménage dans l'industrie : fini les audits des systèmes de gestion environnementale (les sites utilisent déjà des normes ISO ou Emas), l'inventaire chimique et l'évaluation des risques (déjà contrôlés lors de la délivrance des permis). Pour les élevages et l'aquaculture, plus besoin de rapporter sur l'énergie et l'eau si les Etats membres fournissent ces données.

## Boîte de pandore

---

Mais en coulisses, la vraie question tracasse : le Parlement et le Conseil ne vont-ils pas profiter de l'ouverture de ces textes pour aller beaucoup plus loin ? La majorité PPE-droite radicale a déjà montré, avec l'omnibus 1 ou la déforestation, qu'elle pouvait pousser bien au-delà des intentions initiales.

« Nous avons un paquet équilibré construit sur une large consultation des parties prenantes », assure Jessika Rosswall. « Si les colégislateurs dénaturent complètement la proposition, la Commission en tirera les conséquences », prévoit un haut fonctionnaire. Sous-entendu : la Commission peut retirer le texte.

Au-delà de cet omnibus, Bruxelles promet de passer au crible tout l'acquis environnemental d'ici à la fin du mandat. Le « stress test » se poursuivra texte par texte : loi sur l'économie circulaire en 2026, révision - déjà en retard - du très sensible règlement Reach régissant les substances chimiques, réexamen de la directive sur l'eau...

Pas de second omnibus en 2026, cependant. La simplification passera par d'autres canaux : actes délégués, lignes directrices, bonnes pratiques.

# La voie professionnelle sera mieux valorisée

**FORMATION** Un projet visant à améliorer l'attrait des écoles supérieures a été adopté hier à Berne

ATS

La formation professionnelle supérieure doit être renforcée en Suisse. Suivant le Conseil des Etats, le National a adopté hier par 168 voix contre 24 un projet visant à améliorer l'attrait des écoles supérieures, notamment grâce à de nouveaux noms de diplômes.

Les diplômes de la formation professionnelle supérieure seront complétés avec les termes «Professional Bachelor» et «Professional Master». Ces compléments de titre sont importants afin que les titulaires puissent signaler, en particulier à l'étranger, que leur diplôme relève du niveau tertiaire, a souligné Katja Riem (UDC/BE) pour la commission. Et d'ajouter que les titres existants dans les langues nationales sont pleinement maintenus.

## Ajout de l'anglais

Ces compléments de titre sont l'une des quatre mesures proposées par le gouvernement en faveur des écoles supérieures (ES). Le projet prévoit aussi l'ajout de l'anglais comme possible langue d'examen supplémentaire

pour les examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs, comme cela est déjà le cas pour les autres diplômes du degré tertiaire. Les examens devront cependant continuer à être proposés dans les langues nationales.

Le Conseil fédéral a encore prévu que seules les institutions de formation et leurs filières qui proposent une filière de formation ES reconnue pourront s'appeler «école supérieure». Enfin, les filières d'études post-diplômes des écoles supérieures ne devront plus être reconnues par la Confédération ni passer par une procédure de reconnaissance. Elles pourront être ajustées avec souplesse aux besoins du marché du travail dans des délais raccourcis.

Le ministre de la Formation Guy Parmelin a rappelé l'importance de la formation professionnelle supérieure: elle contribue à la grande compétitivité de notre pays et joue un rôle pour l'attrait de la formation professionnelle.

Près de 29000 diplômes sont décernés chaque année, soit plus d'un tiers de tous les diplômes de degré tertiaire. Et de souligner que la formation professionnelle supérieure permet de fournir aux PME des spécialistes et des cadres «dont on a besoin» dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. ■

# La criminalité et les loyers élevés alimentent les craintes des Suisses face à l'immigration

**Enquête** Notre sondage révèle quels aspects de l'immigration la population juge négatifs, mais aussi ceux qu'elle estime positifs, par exemple lorsqu'elle est envisagée comme un remède au manque de main-d'œuvre, notamment dans les soins.



L'immigration est au cœur des débats publics avec la future votation sur la Suisse à 10 millions. Yvain Genevay

**Delphine Gasche** Berne

L'UDC a de quoi se frotter les mains. En juin, on devrait voter sur son initiative «Pas de Suisse à 10 millions!». Et un sondage Tamedia (éditeur de ce contenu) montre que l'immigration préoccupe la population. À la question «Quand vous pensez à l'immigration, qu'est-ce qui vous inquiète le plus?», moins de 10% des sondés répondent «rien». Autrement dit, 90% des sondés décèlent au moins un problème en lien avec l'immigration.

Les principales craintes? Elles concernent la sécurité et la criminalité. Ce thème arrive largement en tête des préoccupations avec 59% des voix. La surcharge du système social et la hausse des loyers ou la pénurie de logements occupent ex aequo la deuxième position (54%). Et le changement de culture et de valeurs du pays (50%) complète le podium. Relevons qu'il était possible de donner plusieurs réponses, raison pour laquelle le total des pourcentages dépasse 100%.

Ces quatre points constituent les principales inquiétudes, quels que soient le genre, l'âge, le revenu ou le lieu de résidence. Ils n'arrivent toutefois pas forcément dans le même ordre. Les citadins s'inquiètent, par exemple, prioritairement de la pénurie de logements. C'est peu étonnant vu qu'il est beaucoup plus compliqué de trouver un appartement en centre-ville qu'à l'extérieur. Les habitants des agglomérations placent la criminalité en haut de leurs préoccupations. Et ceux des campagnes, la surcharge du système social.

Les différences les plus frappantes? Il faut les chercher du

côté des affinités partisanes. Grossièrement esquissé, la droite s'inquiète principalement de la criminalité et de la sécurité, alors que la gauche craint, elle, une aggravation de la pénurie de logements. Regardons ces résultats d'un peu plus près.

## 85% des UDC craignent la criminalité étrangère

L'électorat UDC est définitivement le plus préoccupé. Près de la moitié d'entre eux ne voit aucun aspect positif à l'immigration. C'est bien plus que dans les autres partis. Au PLR et au Centre, environ 15% des partisans partagent cet avis. On tombe ensuite à 12% pour les Verts, 6% pour le PS et 4% pour les Vert'libéraux.

Les sympathisants UDC expriment en outre tous au moins une crainte par rapport à l'immigration. Et ça se traduit par des chiffres beaucoup plus élevés que dans les autres partis: 85% des UDC craignent par exemple une hausse de la criminalité ou un affaiblissement de leur sécurité.

En plus des trois autres thèmes déjà mentionnés – qui récoltent entre 63 et 76% d'approbation –, ils sont également plus de 60% à craindre une surcharge du système de santé et une croissance trop rapide de la population.

Les trois premières préoccupations sont les mêmes au PLR et au Centre, mais dans une moindre mesure. Entre 55% et 63% des sondés s'inquiètent pour la criminalité, le système social et l'acculturation. Plus d'un centriste sur deux craint aussi une pénurie de logements.

À gauche (54%) et chez les Vert'libéraux (57%), le principal point négatif lié à l'immigration

concerne en revanche l'augmentation des tensions sur le marché locatif. Toutes les autres sources d'inquiétude récoltent moins de la moitié des suffrages. C'est aussi dans le camp rose-vert qu'on est le plus optimiste par rapport à l'immigration. Chez les écologistes et les socialistes, 22%, respectivement 17%, n'y voient aucun aspect négatif.

## Pallier le manque de main-d'œuvre

Les sondés reconnaissent aussi des éléments positifs à l'immigration, quoique de manière plus réservée. Aucun ne remporte la majorité des suffrages. La première utilité de l'immigration est de pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée (43%), notamment dans le domaine des soins (41%).

Pour 28% des personnes interrogées, l'économie profite également de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Moins d'une personne sur trois, c'est toutefois peu. Le ministre des Affaires étrangères, Ignazio Cassis, doit donc se faire du mouron pour le nouveau paquet d'accords avec l'UE qui doit obtenir le feu vert du parlement, puis du peuple.

Si ces trois thèmes arrivent en tête dans le camp bourgeois, la gauche affiche une petite différence. Elle voit dans l'accueil de réfugiés une tradition humanitaire importante. Pour les Verts, c'est d'ailleurs le premier aspect positif lié à l'immigration. Chez les socialistes, il arrive en deuxième position, ex aequo avec le remède au manque de main-d'œuvre qualifiée. La fibre humanitaire est aussi plus présente chez les femmes que chez

les hommes. Elles placent l'argument dans leur top 3.

## L'UDC validée dans sa stratégie?

Ce sondage apporte-t-il de l'eau au moulin de l'UDC? Oui et non. En pleine campagne pour son initiative contre une Suisse à 10 millions, le plus grand parti du pays martèle depuis des mois que l'immigration est à l'origine d'à peu près tous les maux: la hausse de la criminalité, le bétongage de la nature, la pénurie de logements, la surcharge des transports publics ou encore l'augmentation des coûts pour les contribuables, les étrangers faisant exploser la facture des aides sociales.

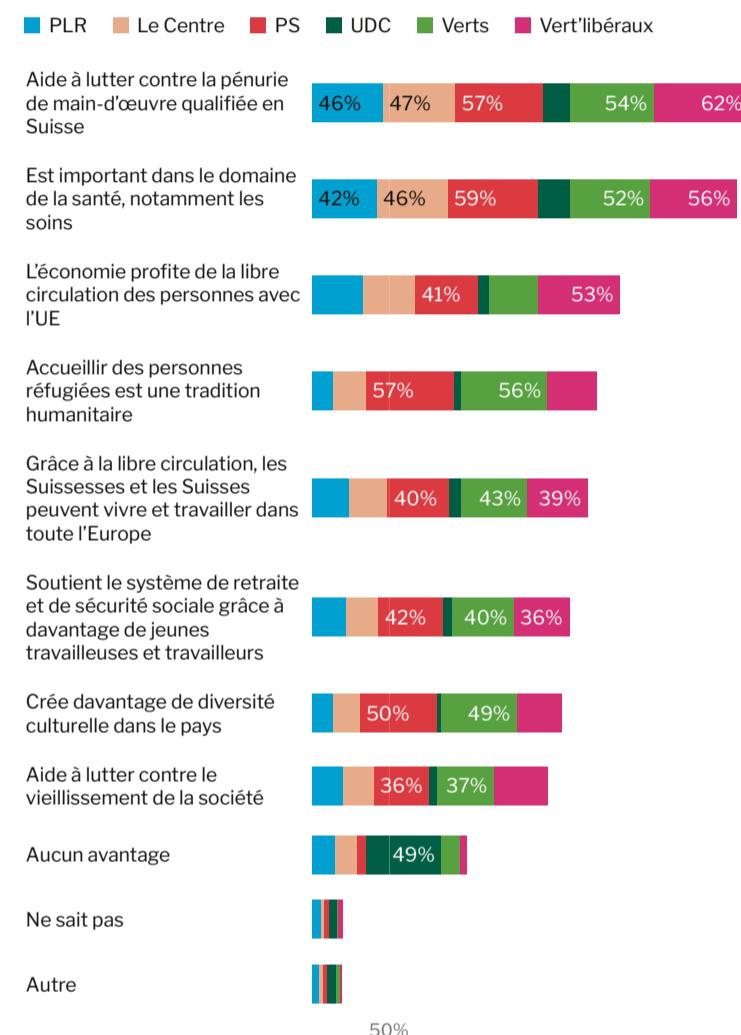
Le pointage du jour montre que l'UDC a vu juste dans ces thèmes de campagne et qu'elle peut continuer dans cette voie. Son initiative fait d'ailleurs la course en tête: 48% des sondés accepteraient le texte et seulement 41% le rejettentraient, selon une enquête de Tamedia publiée le week-end dernier. À noter que la part d'indécis est encore élevée.

Tout n'est toutefois pas perdu pour les opposants. À la question inverse, à savoir «Quand vous pensez à l'immigration, quels éléments positifs voyez-vous?», seuls 22% des sondés ont répondu «rien». Autrement dit, 80% des sondés ont décelé au moins un élément positif dans l'immigration. Cela constitue potentiellement une majorité qui pourrait glisser un non dans les urnes à l'initiative de l'UDC. Les partis opposés au texte ont ainsi quelques indices sur les leviers à activer pour rallier leur base et remporter le scrutin.

## Les aspects positifs de l'immigration

### Quand vous pensez à l'immigration, quels éléments positifs voyez-vous?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



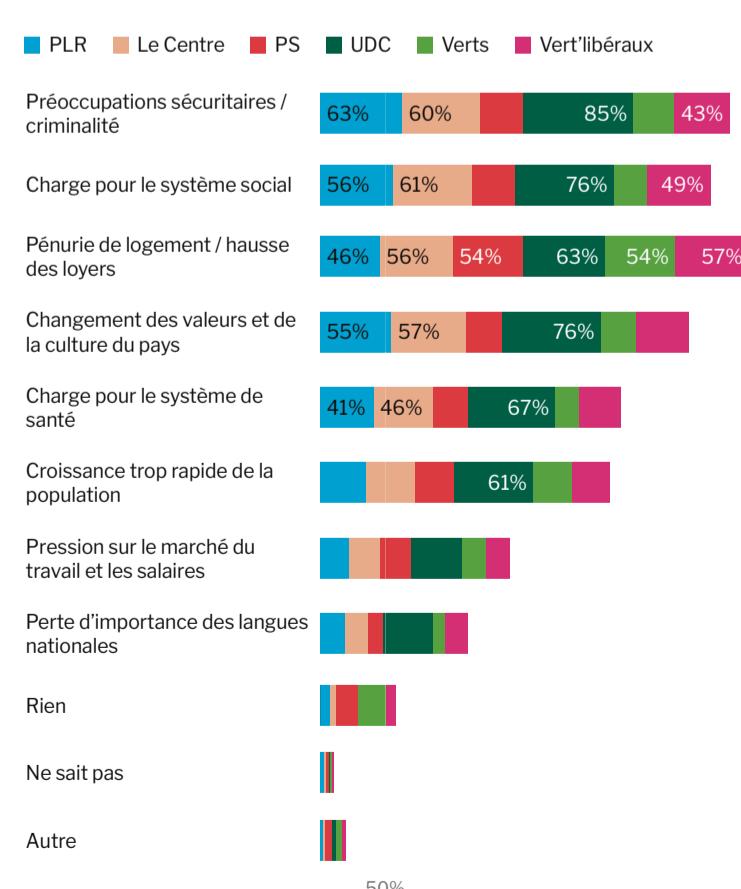
Sondage réalisé du 27 au 30 novembre 2025 auprès de 10'917 personnes de toute la Suisse (dont 3248 Romands). Marge d'erreur moyenne du sous-groupe: ±5,5 points de pourcentage.

Graphique: dhl; Source: sondage «20 minutes»/Tamedia en collaboration avec l'institut LeeWas

## Les aspects négatifs de l'immigration

### Quand vous pensez à l'immigration, qu'est-ce qui vous inquiète le plus?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



Sondage réalisé du 27 au 30 novembre 2025 auprès de 10'917 personnes de toute la Suisse (dont 3248 Romands). Marge d'erreur moyenne du sous-groupe: ±5,5 points de pourcentage.

Graphique: dhl; Source: sondage «20 minutes»/Tamedia en collaboration avec l'institut LeeWas

# La tech se mobilise en force à Berne

**PROTECTION DES DONNÉES** Sous la pression des Chambres, mais aussi d'entreprises suisses, le Conseil fédéral s'apprête à modifier de nouveau des ordonnances sur les télécommunications. Proton s'inquiète toujours des risques de surveillance généralisée

ANOUCH SEYTAGHIA, BERNE

«Il est minuit moins une pour empêcher les entreprises innovantes de quitter la Suisse!» Mercredi, Johanna Gapany a lancé un appel clair au Conseil fédéral pour qu'il révise très rapidement un projet de loi jugé suicidaire pour le secteur technologique. La conseillère aux Etats (FR/PLR) n'était pas la seule présente au Palais fédéral, Andy Yen, directeur de Proton, ayant aussi fait le déplacement. Ainsi que des responsables de la messagerie suisse Threema et d'Alexis Roussel, directeur des opérations de la société Nym, spécialisée dans la protection de la vie privée. A première vue, Johanna Gapany a été entendue, le projet de loi sera réécrit. Mais le temps perdu laissera des traces indélébiles, avertissent les spécialistes de la tech.

De quoi parle-t-on? Il y a quelques mois, le Conseil fédéral mettait en consultation des versions révisées d'ordonnances liées à la loi sur la surveillance des communications. Verdict: un rejet massif de la plupart des acteurs intéressés, cantons y compris. En juillet dernier, Andy Yen affirmait au *Temps* que vu l'incertitude juridique – le directeur de Proton craignant une «surveillance de masse» – il investirait 100 millions de francs en Allemagne et en Norvège, et pas en Suisse. Se faisant l'écho de ces préoccupations, Olivier Feller (VD/PLR) déposait une motion au Conseil national demandant au Conseil fédéral de réécrire l'ordonnance, Johanna Gapany faisant de même au Conseil des Etats.

## Avertissement de Beat Jans

Mercredi, ce dernier n'a même pas voté sur sa motion, adoptée tacitement. A l'exécutif de revoir sa copie, donc. Mais Beat Jans, ministre de la Justice, a averti: «Nous n'avons jamais voulu créer une surveillance de masse avec cette révision. Et elle ne freine absolument pas l'innovation.» Reste que sous l'impulsion des deux Chambres, le Conseil fédéral va mandater une société externe pour évaluer l'impact du



Andy Yen, directeur de Proton: «On peut imaginer que les mesures de surveillance et de récolte de données seront adoucies, mais impossible d'affirmer qu'elles disparaîtront.»  
(BERNE, 10 DÉCEMBRE 2025/ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

projet de loi, et en parallèle rédiger de nouvelles ordonnances à mettre en consultation.

Pour Johanna Gapany, la récolte de données exigée des acteurs technologiques était inacceptable. «Il faut trouver un meilleur équilibre entre protection de la vie privée et protection de la population. Il ne faut pas créer une société de la surveillance. Il faut absolument écouter les acteurs concernés, nous avons dans le pays des entreprises proposant des services protégeant la vie privée et qui développent des outils dans ce sens, et il faut les laisser se développer. Et en parallèle, il faut tout faire pour que ces entreprises ne quittent pas la Suisse, il y va de notre quête d'indépen-

dance numérique.» Pour la conseillère aux Etats, «il est exclu que la Suisse se dote de la législation de surveillance la plus stricte du monde».

## «Une mécompréhension importante des enjeux»

Andy Yen, qui a assisté aux débats au Conseil des Etats, n'était qu'à moitié rassuré en quittant la salle. «Je perçois toujours une mécompréhension importante des enjeux de ce projet d'ordonnance. Les autorités affirment qu'il ne s'agit en aucun cas de surveillance de masse. Mais quand les autorités exigent de sociétés comme la nôtre de récolter des masses colossales d'informations sur leurs utilisateurs, comment l'appellez-vous? Simple-

ment demander cela à des acteurs comme Proton équivaut à une surveillance de masse. Ce n'est pas plus compliqué que cela.»

De nouvelles ordonnances seront en consultation. Mais pas de quoi rendre le directeur de Proton – dont l'entreprise compte 100 millions de clients à ses services de messagerie, VPN ou gestionnaires de mots de passe – euphorique, loin de là. «On peut imaginer que les mesures de surveillance et de récolte de données seront adoucies, mais impossible d'affirmer qu'elles disparaîtront. Nous devrons faire comprendre encore plus clairement aux autorités l'impact d'une telle législation, catastrophique pour la Suisse. Mais l'épée de Damoclès est toujours là. Il est possible que

le texte change en surface, mais que les problèmes de fond demeurent.»

## Investissements hors de Suisse

Le problème, ajoute Andy Yen, est que le processus législatif, que bien sûr je respecte, est lent. Les nouvelles ordonnances pourraient ainsi être votées en 2027, et pas avant. Ce qui prolongera sensiblement la période actuelle d'incertitude. «C'est très long, poursuit le directeur de Proton. Or personne ne peut attendre, c'est maintenant qu'il faut effectuer des investissements massifs en termes de puissance de calcul et de centres de données, car la demande explose. Notre secteur affiche

des taux de croissance de 50 à 60% par année. Et tous les investissements que nous effectuons hors de la Suisse n'y reviendront malheureusement pas.»

Directeur des opérations de la société Nym, Alexis Roussel était aussi à Berne pour appuyer la motion de Johanna Gapany. Il se montre tout aussi inquiet qu'Andy Yen: «Depuis ce printemps, je constate que tous les

**«Il est exclu que la Suisse se dote de la législation de surveillance la plus stricte du monde»**

JOHANNA GAPANY,  
CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (PLR/FR)

investissements dans le secteur de la protection des données sont gelés en Suisse, la situation est intenable. Et si l'on dépasse le strict point de vue économique, songez à ceci: nous développons, comme d'autres en Suisse, des technologies pour aider les utilisateurs à mieux protéger leur vie privée. Or ces ordonnances risquent de détruire cette industrie, et les autorités disent en parallèle que chacun est responsable de protéger sa vie numérique. C'est complètement absurde et dangereux du point de vue des libertés fondamentales. J'observerai de près les nouvelles ordonnances qui seront créées, il y a toujours un risque élevé de surveillance de masse, sous le couvert d'autres termes.»

A court terme, le Conseil national devrait se prononcer sur la motion d'Olivier Feller – on ne sait pas encore quand – et a priori largement l'adopter. Et en 2026 – impossible de fournir une date –, de nouvelles ordonnances devraient être mises en consultation. Un dossier que suivront de très près tous les acteurs de la tech. ■